
Formons des instituteurs pour les sourds-muets.

Numéro d'inventaire : 1979.12359

Auteur(s) : Sicard, Roch-Ambroise

Type de document : correspondance

Période de création : 4e quart 18e siècle

Date de création : 1793

Description : Feuille manuscrite pliée en deux.

Mesures : hauteur : 221 mm ; largeur : 168 mm

Notes : L.a.s. au président du Comité Civil dans laquelle il se propose de former des instituteurs et institutrices pour l'enseignement des sourds-muets.

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Éducation des mal-entendants

Filière : Enseignement technique et professionnel

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

Sourd-muet Citoyen Président an 1793
an 2

La convention nationale me faisant espérer qu'elle
se propose de donner à l'institution des Sourd-muets
une plus grande étendue et comme je n'ai encore formé
qu'un très petit nombre d'instituteurs et point
d'institutrices, je crois devoir prévenir tous mes
Concitoyens que je travaillerai avec le plus grand
plaisir à former dans ce genre d'instruction ceux qui
voudront s'y consacrer. En conséquence je leur
recevrai à des leçons particulières, tous les Mardis,
Jeudi, et Samedi de chaque semaine de puis 10 heures
jusqu'à une heure.

Il m'a paru avantageux, Citoyen Président qu'un
nouveau moyen d'exercer les talents et de perpétuer
d'étendre un bienfait à qui la République devra des
Citoyens qui étoient condamnés par la nature à être
étrangers à nos mœurs et à nos lois, fut proposé
à tous pour ne point exclure aucun de tous les avantages
qui peuvent en résulter en général pour tous les genres
d'instruction et pour le perfectionnement de l'Esprit
humain ce sera pour moi un grand bonheur.